

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.1.public) bureaux, services administratifs, enseignement

N°2125090 Valable jusqu'au : 17/07/2020	Date : 17/07/2010 Diagnostiqueur : BUREAU VERITAS 6, boulevard Carnot 10000 TROYES Signature : Rémy GOEMAERE 
Nature de l'ERP : Bâtiment administratif Année de construction : 1954	
Adresse : Cité administrative 89 rue Victoire de la Marne – 52000 CHAUMONT	
<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment entier SHON : 7994 m ²	<input type="checkbox"/> Partie de Bâtiment Surface utile : 6662 m ²
Propriétaire : Nom : Adresse :	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : années 2006 et 2008 pour le gaz ; et 2006 à 2009 pour l'électricité

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Electricité	228 522 kWh _{EF}	589 586 kWh _{EP}	18 738,78 € TTC
Gaz	604 559 kWh _{EF}	604 559 kWh _{EP}	23 708,19 € TTC
Abonnements			
TOTAL		1194145 kWh _{EP}	42446,97 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

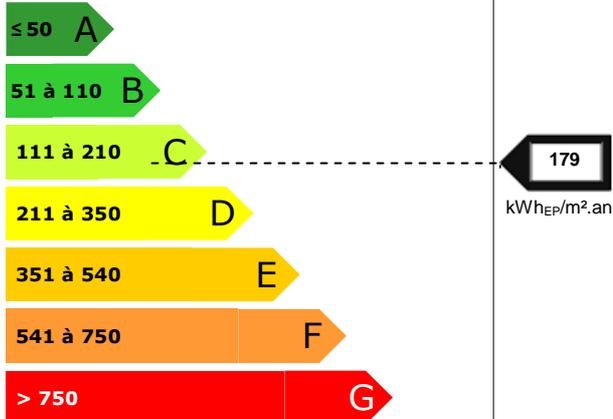
Consommation estimée : 179,24 kWh_{EP}/m².an

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

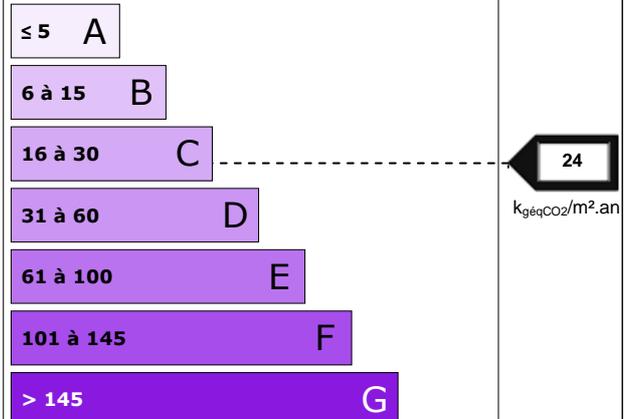
Estimation des émissions 24,11 kg_{éq}CO₂/m².an

Bâtiment économe



Bâtiment énergivore

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.public)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Lot	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire
Murs : Murs en béton isolés	Système de chauffage : Chaufferies au gaz naturel	Système de production d'eau chaude sanitaire: ECS par accumulation électrique
Toiture : Comble isolés	Système de refroidissement : Split système à détente directe (certains bureaux)	Système d'éclairage : Tubes fluorescents
Menuiseries ou parois vitrées: Double vitrage aluminium		Système de ventilation : VMC simple-flux
Plancher bas : Sur terre plein et cave		
Nombre d'occupants : > à 100	Autres équipements Consommant de l'énergie :	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables Néant		

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'utilisateur, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public.
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Diagnostic de performance énergétique

(6.1.public)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics de bureaux ou d'enseignement : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à la collectivité ou à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par les lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille

- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou dans les salles de classe.

Compléments



Diagnostic de performance énergétique

(6.1.public)

Recommandations d'amélioration énergétique :

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Remplacement des vitrages existant par des menuiseries à rupture de pont thermique	
Amélioration du système d'éclairage	

COMMENTAIRES :

LES TRAVAUX SONT A REALISER PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIE

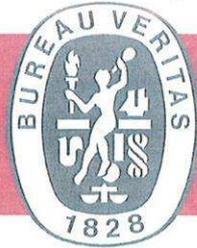
POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.logement.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr



BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Monsieur Rémy GOEMAERE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en applications des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	21 novembre 2006 (JO 5 décembre 2006)	24/03/2009	24/03/2014
Plomb	21 novembre 2006 (JO 5 décembre 2006)	24/03/2009	24/03/2014
Termites	30 octobre 2006 (JO 11 novembre 2006)	24/03/2009	24/03/2014
DPE	16 octobre 2006 (JO 27 octobre 2006)	24/03/2009	24/03/2014
Gaz	6 avril 2007 (JO 28 avril 2007)	24/03/2009	24/03/2014

Date de certification originale et extensions : **voir ci-dessus**

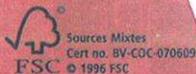
Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : **voir ci-dessus**

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.certification.bureauveritas.fr

Date : 30 mars 2009
Numéro de certificat : 1985224

Bruno LABARRE
Directeur Général

RL



BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Paupliers - BP 58 - 09573 Dantilly Cedex





**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0084283**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : BUREAU VERITAS
67/71 BOULEVARD DU CHATEAU
92200 NEUILLY SUR SEINE

Assuré : BUREAU VERITAS

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox : Diagnostiqueurs immobilier

ACTIVITES DE L'ASSURE

Activités de diagnostics Immobiliers dont notamment :

Diagnostic de performance énergétique visé aux articles L 134-1 et suivants du CCH

Ainsi que toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil aux clients, découlant directement des missions de Diagnostics ci-dessus, et ce y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

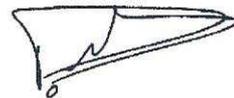
PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.
La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON
(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)**

- Montant des garanties	1 000 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	1 000 000,00 Euros

Fait à Paris, le 14/01/2010
Pour les Assureurs



11/01/2010 15:40
RCP0084283

Adresse postale : 12, quai des Queyries 33100 Bordeaux – Tél : 0810 50 20 10 – Fax : 0810 00 71 02
Siège social : 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris - N° ORIAS 07 006 739
S.A.R.L. au capital de 3 512 715 Euros - R.C.S Paris B401 121 090 00039 - N° TVA Intracommunautaire FR03401121090
Page 1 / 1